Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202614-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE PENMARC'H FINISTÈRE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 21 JANVIER 2026

N° Acte : **2026-Délib-14-CM 21/01/2026**	Classification **: 9.4 Vœux et motions**

N^bre de Conseillers en exercice : 29

N^bre de Conseillers présents ou représentés : 27

***Objet* : Motion de soutien pour le maintien de l'école navale à Lanvéoc**

L'An deux mil vingt-six, le vingt et un du mois de janvier, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de PENMARC'H, dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul STANZEL, Maire.

Etaient absents : M. Gilles BERNARD (procuration à Mme Florence BODÉRÉ) ; M. Erwan SEZNEC (procuration à Mme Jocelyne LE RHUN) ; Mme Sandrine ROBIN-MIOSSEC ; M. Fabrice FABRIANO et M. Christian BUREL (procuration à Mme Karine TANNEAU COSQUÉRIC).

Secrétaire : Mme Estelle GUICHAOUA.

Ci-dessous, la motion pour le maintien de l'école navale à Lanvéoc votée lors du Conseil municipal de Lanvéoc le 2 décembre :

« Entre la commune de Lanvéoc et la marine nationale, il existe une relation de l'ordre de l'intime.

C'est alors une toute jeune commune à peine quinquagénaire qui se voit choisie en 1920, pour accueillir l'un des 37 centres d'aviation français. Dans son édition du 25 juillet 1928, le journal Ouest Eclair résumait ainsi la situation : « la solution Lanvéoc Poulmic est éminemment favorable du fait de la disposition naturelle des lieux . […]La juxtaposition d'un terrain de si grande envergure et d'un plan d'eau abrité de plusieurs milles mètres carrés d'étendue représente un avantage unique qui impose véritablement la solution. ».

Les liens entre la marine et la commune ne cessent de se développer. Au lendemain de la seconde guerre mondiale et après les importants dégâts subis par la ville de Brest, il est décidé d'implanter l'école navale à Lanvéoc.

La commune, fière des relations de confiance nouées, apposé sur son blason les symboles de son prestigieux hôte, une ancre parée d'ailes, et arbore une devise au sens fort « Ene Hag Enor » (Ame et Honneur).

Une fierté qui se propage bien au-delà de la presqu'île, en Finistère comme en Bretagne, on ne parle plus de l'école navale ou de la base aéronavale mais de Lanvéoc Poulmic. En 150 ans d'existence, Lanvéoc Poulmic est devenue une marque, le symbole de l'excellence dans la formation maritime, une référence mondiale (sans chauvinisme breton !).

La base et l'école rythme la vie de la commune, ce sont 2 000 à 3 000 marins qui consomment le territoire de la presqu'île. Une étude a démontré que la présence de la marine à Lanvéoc génère 75% des emplois directs et indirects au sein de la péninsule.

Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 029-212901581-20260121-D202614-DE

Dans une vie à deux, le ciment, c'est l'amour bien évidemment, mais surtout la confiance. Si personne ne doute du premier tant les liens qui unissent l'institution et la collectivité sont forts, c'est une du deuxième qui s'est perdu.

Lanvéoc est une commune à part de la presqu'île de Crozon, elle ne bénéficie par du rayonnement touristique de ses voisines, choisissant toujours « La Royale » au chant des promoteurs, comme dans un équipage toujours soudé, sûr des liens tissés.

Le Conseil municipal :

- Apporte son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon.
- Affirme l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'État et les collectivités territoriales.
- Rappelle que la concertation est un préalable à toute décision.
- Appelle tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école navale à Lanvéoc.
- Mènera toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale. »

Vu l'avis favorable de la commission *« Finances, travaux et vie économique »* du mardi 13 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité,**

DÉCIDE :

D'APPORTER son soutien à la commune de Lanvéoc et au territoire de la presqu'île de Crozon,

D'AFFIRMER l'importance des liens de confiance qui doivent régir les rapports entre l'État et les collectivités territoriales,

DE RAPPELER que la concertation est un préalable à toute décision,

D'APPELER tous les élèves anciens, comme nouveaux, à participer au maintien de l'école navale à Lanvéoc,

DE MENER aux côtés de la commune de Lanvéoc, toutes les actions rendues utiles et nécessaires au maintien de l'école navale.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme

Le Maire,
Jean-Paul STANZEL